Le JOURNAL

Municipalité de
SAINT-BARNABÉ-SUD

AVRIL 2014

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 17 h
Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Sylvie Gosselin
Adjointe administrative : Madame Sylvie Reichert
Secrétaire-réceptionniste : Madame Linda Richard

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Informations, renseignements et obtention de permis, contactez Monsieur Raymond Lessard : 450 792-3030
Le mardi soir et le samedi avant-midi : sur rendez-vous seulement

SERVICE DES INCENDIES

Directeur du service sécurité incendie : Monsieur Michel Bastien 450 278-7871
Courriel : incendiestbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca
URGENCES SEULEMENT 911

SALLE MUNICIPALE

Pour réservation : Madame Stéphanie Laporte 450 502-1846
Salle municipale (local) 450 792-3971

LOISIRS

Chalet des loisirs 450 792-2285

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture : Les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h
Responsable : Madame Pierrette G. Bourque 450 792-3018

AUTRES SERVICES

Régie d'aqueduc : 450 792-2001
Régie des déchets : 450 774-2350
MRC des Maskoutains : Administration générale 450 774-3141
Dépôt des matières recyclables : 1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

MAIRE

Alain Jobin 450 792-2446
Délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains / Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre

CONSEILLERS

Marcel Therrien 450 792-3553
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Steve Maurice 450 792-3629
Délégué au service de sécurité incendie

Marcel Riendeau 450 792-6429
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

Dominique Lussier 450 792-3239
Mairesse suppléante / Délégué des loisirs, des sports et de la culture

Jean-Sébastien Savaria 450 779-3274
Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
Délégué de la politique familiale et municipale amis des ainés (MADA)

Yves Guérette 450 792-3611
Délégué au service de sécurité incendie

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 4 FÉVRIER 2014

Procès-Verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2014 à 20h00 à la salle municipale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2014 à 20h00 à la salle municipale située au 461, rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Le maire Alain Jobin

LA CONSEILLÈRE ET LES CONSEILLERS
Dominique Lussier
Yves Guérette
Marcel Therrien
Steve Maurice
Marcel Riendeau

ABSENCE MOTIVÉE :
Jean-Sébastien Savaria

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire demande aux membres du conseil de se recueillir quelques instants et ouvre la séance.

Résolution numéro 20-02-2014
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

Résolution numéro 21-02-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 JANVIER 2014

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2014 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE

Résolution numéro 22-02-2014
ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil ayant pris connaissance des comptes à payer pour le mois décembre 2013 et de janvier 2014.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

COMPTES DU MOIS DÉCEMBRE ET JANVIER PAYÉS EN JANVIER 2014

SALAIRES
- ÉLUS

Alain Jobin	Salaire de décembre + 2 réunions	636.98 $
Marcel Therrien	Salaire de décembre + 1 réunion	231.32 $
Steve Maurice	Salaire de décembre + 2 réunions	281.04 $
Marcel Riendeau	Salaire de décembre + 2 réunions	281.04 $
Dominique Lussier	Salaire de décembre + 2 réunions	281.04 $
Jean-Sébastien Savaria	Salaire de décembre + 2 réunions	281.04 $
Yves Guérette	Salaire de décembre + 2 réunions	281.04 $
		2 273.50 $

SALAIRES
- ADMINISTRATION

Directrice générale	Salaire du: 28 décembre au 10 janvier (3 semaines)	2 627.69 $
Employés(es)	Salaire du: 28 décembre au 25 janvier (5 semaines)	6 240.56 $

- CONTRACTUELS

Raymond Lessard	Inspecteur bâtiment (1 au 15 janvier 2014)	480.00 $
Raymond Lessard	Inspecteur bâtiment (16 au 31 janvier 2014)	480.00 $
Manon Leblanc	Entretien ménager bureau municipal	220.00 $
Stéphanie Laporte	Entretien de la salle municipale - janvier 2014	500.00 $
Pierre-Yves Riendeau	Entretien janvier 2014	32.00 $
Graveline, Eden	Entretien de la patinoire 4/10	580.00 $
Graveline, Eden	Entretien de la patinoire 5/10	580.00 $
Graveline, Eden	Entretien de la patinoire 6/10	580.00 $
Graveline, Eden	Entretien de la patinoire 7/10	580.00 $
	Total contractuels	4 032.00 $

- SERVICE INCENDIE

Directeur du service incendie	Salaire de décembre2013	573.94 $
Pompiers	Salaire de décembre2013	1 523.42 $

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 4 FÉVRIER 2014

DÉPENSES
- ADMINISTRATION

Bell Mobilité	Dernier compte de téléphone	101.86 $
BuroPro Citation	Fournitures de bureau (papiers, ruban)	177.40 $
BuroPro Citation	Fournitures de bureau (calendrier sous-main, blocs message)	27.85 $
Commission Scolaire de St-Hyacinthe	Cotisation 2014 pour le service de fibre optique	1 293.87 $
Coop Comax	Ampoule au sodium: stationnement ext.	31.03 $
Fonds d'information sur le territoire	Enregistrement public des mutations	12.00 $
Groupe Altima	Assurances municipales (véhicule, responsabilité civile, accident)	18 569.00 $
Hop Design	Dernier journal municipal décembre 2014	14.95 $
Impression KLM	1er journal municipal janvier 2014 et cartes d'affaire (maire)	465.11 $
Info Spic	Salaires décembre 2013	202.13 $
Le Clairon de Saint-Hyacinthe	Annonces directrice générale (3)	662.25 $
Le Courrier de Saint-Hyacinthe	Annonces directrice générale (2): inclus crédit	208.11 $
MRC des Maskoutains	Mise à jour du rôle d'évaluation décembre 2013	983.68 $
MRC des Maskoutains	Quote part organisme	26 328.00 $
MRC des Maskoutains	Honoraires ingénieurs: Assainissement des eaux	2 877.88 $
Petite caisse	frais de poste, eau, article de nettoyage	220.75 $
Petro-A	Mazout 1 remplissage salle municipale décembre 2013	914.74 $
Petro-A	Mazout remplissage janvier 2014, salle municipale	714.47 $
Petro-A	Mazout 1 remplissage bureau décembre 2013	242.65 $
PG Solutions	Contrat d'entretien et de soutien Administration 2014	4 978.41 $
PG Solutions	Contrat d'entretien et de soutien Gestion des permis 2014	1 460.18 $
Piché, Véronique	Dépenses de déplacement décembre, et frais de cell.	71.86 $
Plomberie Projess	Achat et installation d'un chauffe-eau (salle municipale)	558.08 $
Régie Aqueduc Richelieu Centre	1/3 du budget 2014	30 833.00 $
Régie Aqueduc Richelieu Centre	Quote-part (règlement 2009-02)	25 527.00 $
Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains	Programme de vidange frais de gestion 1er versement	1 104.00 $
Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains	Quote-part premier versement 2014	1 780.75 $
Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains	Enlèvement, transport et élimination des résidus domestiques	2 021.87 $
Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains	Enlèvement, transport et traitement des matières recyclables	627.75 $
Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains	Enlèvement, transport et traitement des matières organiques	302.03 $
Rogers	Frais de cellulaire Maire	78.30 $
Telebec	Frais de téléphonie au 10 janvier 2014: bureau, loisirs, salle	467.23 $
Therrien Couture	Honoraires professionnels (avocats) dossier déneigement	595.00 $
Visa	Achats de timbres (roulette)	144.87 $
	Total dépenses administration	124 598.06 $

- BIBLIOTHÈQUE (Pacte Rural)

Petro-A	Mazout 2 remplissages bibliothèque décembre 2013	1 145.24 $
Petro-A	Mazout remplissage bibliothèque janvier 2014	470.89 $
Poirier, Yolande	Achat de chaises IKEA (Pacte rural)	418.42 $
	Total dépenses bibliothèque	2 034.55 $

- VOIRIE

9011-4901 Québec inc.	Bertrand Graveline, démanteler 2 barrages de castor entre rangs barreau et Basse-Double	359.30 $
Cargill LTD	Sel de déglaçage en vrac	1 988.20 $
Cargill LTD	Sel de déglaçage en vrac	1 896.33 $
Coop Comax	Sel à glace en sac	77.40 $
Hydro Québec	Éclairage des rues et lampadaire 110 rue Chartier	282.38 $
Rogers	Frais de cellulaire inspecteur municipal	74.73 $
Carte Sonic	Essence	131.18 $
	Total dépenses voirie	4 809.52 $

- INCENDIE

Bell Mobilité	Frais de pagette pour janvier 2014	271.96 $
Carte Sonic	Essence	136.21 $
Coop Comax	Boyau à air	52.03 $
Coop Comax	Antigel (2)	34.44 $
Lettrage Maska Design	Autocollant pour identification du matériel des pompiers	129.35 $
MRC des Maskoutains	Licence radio 2014	369.00 $
Petro-A	Mazout 2 remplissages décembre 2013	1 199.37 $
Petro-A	Mazout 1 remplissage janvier 2014	467.43 $
Telebec	Frais de téléphonie au 10 janvier 2014: Serv. Incendie	102.30 $
	Total dépenses incendie	2 762.09 $

TOTAL	150 901.39 $

D'ACCEPTER la liste des comptes à payer et d'autoriser la technicienne en administration à effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer le paiement des comptes du mois.

_____
Sylvie Gosselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 23-02-2014
ENTÉRINER LA DÉCISION DU MAIRE, MONSIEUR ALAIN JOBIN ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT la démission de Madame Véronique Piché directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 07-01-2014 le conseil a procédé à l'affichage du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection chargé de rencontrer les trois (3) candidates sélectionnées, parmi les personnes ayant fait parvenir leurs C.V. suite à l'affichage public d'ouverture du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud engage Madame Sylvie Gosselin à compter du 29 janvier 2014 avec rémunération annuelle de base de 44,000 $;

Que cette personne exercera les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à l'article 179 du code municipal;

Que le contrat d'engagement de la directrice générale et secrétaire-trésorière prévoit une période de probation d'une durée de six (6) mois de service continu, l'absence pour maladie n'était pas calculée aux fins de ce délai;

Qu'à la fin de la période de probation, madame Sylvie Gosselin pourra bénéficier d'un régime de retraite;

Que le maire, monsieur Alain Jobin soit autorisé à signer le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Sylvie Gosselin.

ADOPTÉE

Résolution numéro 24-02-2014
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION 2014 DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2014 de Sylvie Gosselin au montant de 633.00 $ plus les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité.

ADOPTÉE

Résolution numéro 25-02-2014
PROGRAMME DE FORMATION A LA FONCTION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que l'association des directeurs municipaux du Québec a élaboré un programme de formation conçu pour les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers en collaboration avec la Mutuelle des municipalités du Québec ET LE Cégep de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le monde municipal est constamment en changement et que la formation est un pilier central sur lequel les directeurs généraux peuvent s'appuyer pour assumer adéquatement leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Barnabé-Sud a déjà payé pour deux formations encore non utilisées par l'Association des directeurs municipaux du Québec, et que ces cours lui seront crédités à l'inscription de Madame Sylvie Gosselin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Madame Sylvie Gosselin à s'inscrire au programme de formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour les cours :

- Activité introductive : Reconnaître mes attitudes professionnelles à la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière
- La comptabilité municipale I
- La fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière au sein de l'administration municipale
- La préparation et la rédaction de document : procès-verbal et compte rendu

DE DÉFRAYER l'achat des cours en ligne et les frais d'inscription au montant de 446$ plus taxes (au lieu de 943$ étant donné les crédits de formation.

Le vote est demandé : 4 votes pour
1 vote contre

ADOPTÉE

Résolution numéro 26-02-2014
SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES – AUTORISATION

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le maire Monsieur Alain Jobin, en son absence la mairesse suppléante Madame Dominique Lussier et également Madame Sylvie Gosselin directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les chèques et autres documents pertinents émis tout au long de l'année.

Que cette résolution soit acheminée au Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska et qu'elle annule toutes résolutions antérieures relativement à ce sujet.

ADOPTÉE

Résolution numéro 27-02-2014
CARTE DE CRÉDIT POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que certains fournisseurs exigent le paiement par carte de crédit;

CONSIDÉRANT L'économie substantielle que la municipalité pourrait réaliser en payant par carte de crédit certains fournisseurs;

CONSIDÉRANT la diminution de la charge administrative pour le paiement des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Riendeau
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire, Alain Jobin, à procéder à la demande auprès de l'institution financière la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe pour une limite de crédit maximum de 1000.00$

Que la directrice générale, Sylvie Gosselin et le maire, Alain Jobin, sont les seuls responsables de la carte de crédit.

ADOPTÉE

Résolution numéro 28-02-2014
CLIC SÉQUR - NOMINATION REPRÉSENTANT AUTORISÉ

CONSIDÉRANT que les noms des personnes représentants autorisées pour Clic-Sécur au nom de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne sont plus à l'emploi ;

CONSIDÉRANT que ces noms doivent être remplacés dans les dossiers de clicSÉQUR;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme. la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que Madame Sylvie Gosselin, directrice générale, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE

Résolution numéro 29-02-2014
EXTENSION DU DÉLAI POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2014

CONSIDÉRANT l'arrivée au conseil de ville de trois nouveaux élus et d'un nouveau maire suite à l'élection du 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale suite à sa démission de 10 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la préparation du budget n'était pas adéquate pour être adopté par le conseil de ville ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministre M.SYLVAIN GAUDREAULT du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire une extension d'un mois pour adopter le budget de la municipalité pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Résolution numéro 30-02-2014
LIBÉRATION D'UN DÉPÔT À TERME AUX FINS DE LIQUIDITÉ

CONSIDÉRANT le report du dépôt du budget 2014;
CONSIDÉRANT l'envoi et la perception des taxes 2014 reportée à un mois plus tard;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme. la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Sylvie Gosselin à transférer un montant de 175 000$ provenant du dépôt à terme au compte d'opération de la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

Résolution numéro 31-02-2014
DISCUSSION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-HUGUES

CONSIDÉRANT qu'un projet d'échange de ressources humaines et matérielles soit discuté entre les deux services d'incendies soit St-Barnabé-Sud et St-Hugues;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités sont sous la direction du même directeur d'incendie;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicaserne entre la municipalité de St-Hugues et de St-Barnabé-Sud est nécessaire afin de se conformer au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le maire M. Alain Jobin et la directrice générale, Mme Sylvie Gosselin, pour entreprendre les discussions avec les représentants de la municipalité de St-Hugues dans le but d'une entente pour le projet d'échange de ressources diverses et d'une entente relative à des modalités de réponse automatique muticaserne entre les deux municipalités concernées.

ADOPTÉE

Résolution numéro 32-02-2014
ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE AIDE-CONSULTANTE

CONSIDÉRANT la complexité de la tâche pour le poste de directrice générale

CONSIDÉRANT qu'une aide-consultante avec expérience serait un atout pour la nouvelle directrice générale, Mme Sylvie Gosselin

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Mme Sylvie Viens comme aide-consultante pour le bureau municipal, et ce pour une période indéterminée aux taux horaires de 40$ l'heure.

ADOPTÉE

Résolution numéro 33-02-2014
DÉMISSION DE MICHAEL PROVENÇAL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE acte de la démission de Monsieur Michael Provençal en du 22 janvier 2014.

ADOPTÉE

Résolution numéro 34-02-2014
OCTROI D'UN MANDAT À SNC LAVALIN INC. SUITE AU DÉPLACEMENT DE L'USINE DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le 1er novembre 2013, par le biais de son consultant, S.N.C. Lavalin, la Municipalité a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une demande d'autorisation pour notamment, mais sans s'y limiter, l'implantation et la construction d'une usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation présentée par S.N.C. Lavalin au MDDEFP impliquait la canalisation d'un cours d'eau qui se trouve sur l'immeuble retenu pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées, ce qui a été refusé par le MDDEFP pour différents motifs;

CONSIDÉRANT que ce refus entraîne l'obligation pour la Municipalité de trouver un autre site pour l'implantation de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'afin de ne pas retarder indûment le projet, il y a lieu de le scinder en deux, soit un premier volet visant la construction du réseau d'égout et un deuxième volet pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que suite à cette modification un mandat supplémentaire doit être confié à S.N.C. Lavalin;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par Mme. la conseillère Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la scission du projet des eaux usées en deux volets, soit un premier visant la construction du réseau d'égout et un deuxième pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées;

De DEMANDER à S.N.C. Lavalin de compléter le plus tôt possible l'appel d'offres pour les travaux de construction du réseau d'égout;

DE RETIRER en partie la demande d'autorisation déposée le 1er novembre 2013 au MDDEFP, mais seulement en ce qui a trait au site retenu pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées;

D'AUTORISER S.N.C. Lavalin à déposer une nouvelle demande d'autorisation au MDDEFP dès lors que le nouveau site pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées sera déterminé;

D'AUTORISER S.N.C. Lavalin à déposer les demandes nécessaires auprès

de la CPTAQ, le cas échéant, pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées lorsque le nouveau site sera déterminé;

D'ACCORDER des honoraires additionnels à S.N.C. Lavalin pour un montant de quinze mille dollars (15 000 $) suite à la scission du projet et au changement de l'immeuble retenu pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées, en raison des travaux supplémentaires décrits ci-après :

- Forage et essai de pénétration dynamique aux cônes;
- Rapport d'étude géotechnique;
- Arpentage (site, ruisseau);
- Plans et devis;
- Demande d'approbation et suivi CPTAQ et MDDEFP;
- Appel d'offres en deux étapes incluant les addendas et les recommandations d'octroi (excluant les travaux de surveillance).

Que la Municipalité s'engage auprès du MDDEFP de ne pas permettre que soit réalisés les branchements individuels au réseau d'égout sanitaire jusqu'à ce que la nouvelle usine d'épuration des eaux usées soit construite et opérationnelle.

ADOPTÉE.

Résolution numéro 35-02-2014
DISCUSSIONS POUR L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DE L'IMMEUBLE RETENU POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le 1er novembre 2013, par le biais de son consultant, S.N.C. Lavalin, la Municipalité a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une demande d'autorisation pour notamment, mais sans s'y limiter, l'implantation et la construction d'une usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation présentée par S.N.C. Lavalin au MDDEFP impliquait la canalisation d'un cours d'eau qui se trouve sur l'immeuble retenu pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées, ce qui a été refusé par le MDDEFP pour différents motifs;

CONSIDÉRANT que ce refus entraîne l'obligation pour la Municipalité de trouver un autre site pour l'implantation de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que S.N.C. Lavalin propose un autre immeuble pour la construction de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amorcer le processus de négociations pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité mandate Alain Dubé et ass. Inc. pour obtenir un rapport d'évaluation professionnelle concernant l'immeuble visé;

Que la Municipalité mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou le maire Alain Jobin de procéder aux discussions avec le ou les propriétaires des conditions d'acquisition de cet immeuble suite à l'obtention du rapport d'évaluation professionnelle.

ADOPTÉE

Résolution numéro 36-02-2014
MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité en vertu de sa résolution numéro 275-12-2013 approuvait une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT qu'une assistance technique est requise dans le projet d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance de l'offre de services professionnels IE13-54105-014 de la MRC des Maskoutains reçue relativement au projet d'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la MRC des Maskoutains pour agir à titre d'ingénieur-conseil et représentant technique de la Municipalité pour le projet d'assainissement des eaux, et ce, selon les termes de l'entente conclue avec la MRC des Maskoutains tant qu'à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique ;

Je, soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Barnabé-Sud, certifie qu'il y a des fonds disponibles.

_____
Sylvie Gosselin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 37-02-2014
EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ DE SOUTIEN – SERVICE D'INCENDIE

Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :
D'EMBAUCHER M. Mario Graveline comme employé de soutien au service d'incendie selon l'échelle salariale à ce poste.

ADOPTÉE

Résolution numéro 38-02-2014
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 23h02

_____
ALAIN JOBIN
Maire

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 28 FÉVRIER 2014

Procès-Verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 28 février 2014 à 19h30 à la salle municipale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal, portant exclusivement sur le budget, tenu le vendredi 28 février 2013 à 19h30 à la salle municipale située au 461, rang Saint-Amable.

SONT PRÉSENTS :
LE MAIRE, M. Alain Jobin

LA CONSEILLÈRE ET LES CONSEILLERS
Dominique Lussier
Yves Guérette
Marcel Therrien
Marcel Riendeau
Jean-Sébastien Savaria

ABSENCE MOTIVÉE :
Steve Maurice

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, M. Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

Résolution numéro 39-2-2014
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution numéro 40-2-2014
3. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du conseil le 12 novembre no résolution 245-11-2013 par le conseiller M. Marcel Therrien;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2014 a été affiché en date du 18 février 2014, tel que spécifié par la loi;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Mme. la conseillère Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2014 prévoyant des revenus égaux aux dépenses, soit un montant de 1 144 685.00 $, et un document est joint en annexe A au procès-verbal.

ADOPTÉE

Résolution numéro 41-2-2014
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2014 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 79-2014 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2014 et les conditions de perception.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2014.

ARTICLE 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,61 $ du 100 $ d'évaluation comprenant notamment les exploitations agricoles enregistrées (EAE) pour respecter l'article 244.7.1 sur la fiscalité municipale et conformément à l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14);

ARTICLE 4 Collecte des ordures domestiques
- Unité de logement incluant les exploitations agricoles enregistrées EAE

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

68.00 $ par logement
➪ *le service de la collecte des ordures domestiques n'est pas offert aux chalets situés sur la rue du Cimetière.*

ARTICLE 5 Collecte sélective
- Unité de logement incluant les exploitations agricoles enregistrées EAE

10 $ par logement
➪ *le service de la collecte sélective n'est pas offert aux chalets situés sur la rue du Cimetière.*

ARTICLE 6 Collecte des matières organiques
- Unité de logement incluant les exploitations agricoles enregistrées EAE

Aux fins de financer le service de collecte des matières organiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

38.00 $ par logement
➪ *le service de la collecte des matières organiques n'est pas offert aux chalets situés sur la rue du Cimetière.*

ARTICLE 7 Vidange des fosses septiques

Afin de pourvoir au coût de vidange de toute fosse septique, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque résidence isolée dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

105.00 $ par résidence (réf. : Règlement 62-2010)

En vertu de l'article 13 du règlement 62-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité, des frais de 40 $ seront facturés pour les déplacements inutiles. Pour les vidanges des installations septiques effectuées hors saison (du 16 novembre au 14 avril) les frais excédentaires seront de 30 $.

ARTICLE 8 Usage de l'eau

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

8.1 Base d'eau

65.00 $ par immeuble d'habitation pour les premiers 100 mètres cubes d'eau, qu'ils soient utilisés ou non.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera imposé et prélevé uniquement à la résidence en totalité.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend un commerce ou une industrie enregistrée sans résidence, la base d'eau de 65.00 $ s'applique.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée sans résidence, le taux de base sera imposé et prélevé en totalité à l'exploitation agricole.

8.2 Excédent de consommation d'eau

0.59 $ par mètre cube supplémentaire visant la consommation d'eau 2013 apparaissant sur le compte de taxe 2014.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée avec ou non une résidence, l'excédent de consommation d'eau sera imposé et prélevé en totalité à l'exploitation agricole enregistrée.

8.3 Pour le 500, Chemin de la Grande Ligne

Considérant que la Municipalité de Saint-Jude alimente en eau potable les porcheries situées au 500, chemin de la Grande Ligne, laquelle est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

Considérant que le propriétaire, Monsieur Benoît Richard, opère une exploitation agricole enregistrée et par conséquent est éligible à un pourcentage de remboursement de taxes;

Considérant que le ministère de l'Agriculture, pour procéder au remboursement de taxes exige que le propriétaire soit facturé par la municipalité où les installations sont situées;

En conséquence,

La Municipalité de Saint-Jude procédera à l'envoi d'un compte de taxes comprenant le coût de la compensation et de la consommation d'eau à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à chaque année.

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud facturera par la suite le propriétaire du 500, chemin de la Grande Ligne.

8.4 Pour le 600, rang Ste-Rose

Considérant que la Municipalité de Saint-Jude alimente en eau potable la résidence située au 600, rang Ste-Rose, laquelle est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

En conséquence,

La Municipalité de Saint-Jude procédera à l'envoi d'un compte de taxes comprenant le coût de la compensation et de la consommation d'eau à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à chaque année.

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud facturera par la suite le propriétaire Pierre Lavoie du 600, rang Ste-rose.

ARTICLE 9 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement ou en deux versements, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 $.

Le premier (1er) versement sera payable 30 jours de la date du compte, et le deuxième (2e) versement sera payable 120 jours de la date du compte.

ARTICLE 10 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 11 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 8 et 9 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification au rôle d'évaluation sont cependant payables en un versement, le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

ARTICLE 12 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 13 Frais d'administration

Des frais d'administration de 10,00$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Barnabé-Sud le 28 février 2014.

ADOPTÉE

Résolution numéro 42-2-2014

9. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2014-2015-2016

Sur la proposition de Mme. la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2014-2015-2016 tel que présenté et joint en annexe B au procès-verbal.

ADOPTÉE

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Résolution numéro 43-2-2013

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 20 h 55

ADOPTÉE

ALAIN JOBIN
Maire

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prévisions budgétaires 2014

(ANNEXE A)

REVENUS	Budget 2013	Budget 2014
Taxe foncière	761 911,57	904 226,00
Taxe ordure/sélective/organique	30 400,00	40 698,00
Programme régional de vidange des installations septiques	23 160,00	25 305,00
Base d'eau	17 875,00	20 670,00
Eau au compteur	66 654,00	72 473,00
Total des taxes	**900 000,57**	**1 063 372,00**
Paiement tenant lieu de taxes - remboursement du gouvernement du Québec		
École primaire	2 700,00	2 700,00
Total de la compensation	**2 700,00**	**2 700,00**
Autres revenus et services rendus		
Revenus de location (poste)	2 280,00	2 280,00
Permis et droits de mutation	6 300,00	7 000,00
Location de la salle	1 500,00	1 500,00
Total autres revenus	**10 080,00**	**10 780,00**
Transferts		
Entretien Bas St-Amable	20 887,00	27 112,00
Remboursement TVQ	62 900,00	0,00
Programme Carrières et sablières	11 463,00	14 000,00
Matières résiduelles	13 800,00	15 000,00
Réseau routier (partage des coûts, rang Ste-Rose et St-André)	5 534,00	5 721,00
Recouvrements de tiers	6 800,00	6 000,00
Total des transferts	**121 384,00**	**67 833,00**
TOTAL DES REVENUS	**1 034 164,57 $**	**1 144 685,00 $**

Prévisions budgétaires 2014

(ANNEXE A - SUITE)

DÉPENSES			Budget 2013	Budget 2014
Administration générale			324 568,57	331 345,00
Sécurité publique	Budget 2013	Budget 2014		
Service de police	132 275.00	129 382.00	249 551,00	302 588,00
Service incendie	115 876.00	171805.00		
Sécurité civile	1 400.00	1400.00		
Transport			187 120,00	226 638,00
Hygiène du milieu			183 461,00	200 505,00
Urbanisme et zonage			25 790,00	17 060,00
Loisirs et culture (incluant l'entente avec Saint-Hyacinthe)			63 674,00	72 779,00
Immobilisation CASERNE				30 000,00
TOTAL DES DÉPENSES			**1 034 164,57 $**	**1 180 915,00 $**
ÉCART ENTRE REVENUS ET DEPENSES			**0,00 $**	**-36 230,00 $**
Transfert du surplus accumulé affecté				**36 230,00 $**
ÉCART ENTRE REVENUS ET DEPENSES			**0,00 $**	**0,00 $**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2013		
Évaluation au 1er décembre 2012 = 143 756 900 $	2013	2014
Foncière	0,53 $	0,61 $
Collecte des résidus domestiques	55,23 $	68,00 $
Collecte sélective des matières recyclables	0,00 $	10,00 $
Collecte des matières organiques	37,23 $	38,00 $
Programme des vidanges de fosses septiques	100.70 $ par année	105.0 $ par année
Base d'eau (100 mètres cubes)	55,00 $	65,00 $
Eau au compteur 2012 apparaissant sur le compte de taxes 2013	0.52 $ par mètre cube excédant la base	0.59 $ par mètre cube excédant la base
RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2014 Évaluation au 21 février 2014 = 148 233 800.00 $		

AVIS – AVIS – AVIS

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2014 seront postés à la fin mars.

1er versement le 28 avril 2014

2e versement le 28 juillet 2014

Programme triennal des dépenses en immobilisation

(ANNEXE B)

2014-2015-2016

PROJET	FONCTION	2014	2015	2016	TOTAL 3 ANS	MODE DE FINANCEMENT
Porte pour la caserne	Service incendie	30 000.00$			30 000.00$	Fond de roulement
Schéma de risque, optimisation des points d'eau	Service incendie		75 000.00$		75 000.00$	Subvention
Terrain jeux	Loisirs		23 500.00$		23 500.00$	Subvention
Terrain jeux	Loisirs			20 000.00$	20 000.00$	Subvention
	Voirie		55 000.00$		55 000.00$	Subvention
Traitement des eaux usées	Hygiène du milieu	3 400 000.00$			3 400 000.00$	Règlement d'emprunt et subvention du MAMROT
Traitement des eaux usées	Hygiène du milieu		2 787851.00$		2 787 851.00$	Règlement d'emprunt et subvention du MAMROT
Total :					**6 391 351.00$**	

Avis public d'entrée en vigueur

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2011 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le *Règlement numéro 67-2011* décrétant un emprunt pour la confection des plans et devis pour les travaux de construction d'un réseau de collecte et de traitement des eaux usées pour le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 6 SEPTEMBRE 2011;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 12 DÉCEMBRE 2011;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC LE 19 JANVIER 2012.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 10 mars 2014.

_____
SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 10 mars 2014.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 10 mars 2014.

_____
SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVRIL 2014

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 **SÉANCE DU CONSEIL** 20 h **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	2 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	3 **ORGANIQUE** (bac brun)	4	5
6	7	8 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	9 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	10 **ORGANIQUE** (bac brun)	11	12
13	14	15 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	16 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	17 **ORGANIQUE** (bac brun)	18	19
20 **PÂQUES**	21	22 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	23 **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	24 **ORGANIQUE** (bac brun)	25	26
27	28 **1ER VERSEMENT TAXES MUNICIPALES**	29 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	30 **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h			

Livres du 150ième

Des livres du 150ième relatant l'histoire de notre municipalité sont présentement en vente au coût de 20 $ pour chaque exemplaire.

Toute personne intéressée pourra se procurer un ou plusieurs exemplaires en se présentant au bureau municipal aux heures régulières de bureau.

Parlez-en aux parents et amis!

BIBLIO - BIBLIO - BIBLIO

Nous voudrions remercier tous ceux qui se sont présentés à notre ouverture officielle. Nos participants ont pu rencontrer Lynda Thétreault et Gribouille Bouille nos deux auteures de la région.

Un grand merci à M. le maire, au conseil municipal, aux membres du comité des loisirs et à tous nos bénévoles pour leur implication.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles; ça ne prend que quelques heures de votre temps par mois et c'est très agréable. Nous avons une belle équipe dynamique. Veuillez communiquer avec Mme Pierrette G. Bourque au 450 792-3018 après 17 h, ou nous laisser vos coordonnées directement à la bibliothèque.

On apprécie beaucoup les nouveaux venus !

Nos heures d'ouverture sont les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h.

On vous attend !

Les bénévoles !

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE DU BAC BRUN DÈS LE 1ER AVRIL

Saint-Hyacinthe, 19 février 2014 – À chaque printemps, **la collecte hebdomadaire des matières organiques** placées dans le bac brun est de retour. Un tri adéquat des matières organiques et des matières recyclables nous permet de détourner de l'enfouissement, année après année, environ 50 % des matières collectées à la rue.

Les matières organiques étant susceptibles d'être les plus dommageables pour notre environnement lorsqu'elles sont enfouies (émission de gaz à effet de serre, risque de contamination de la nappe phréatique…), nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens des autres municipalités du Québec. C'est pourquoi il est important d'utiliser ce service qui est mis à notre disposition sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Afin de réduire la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement, il suffit d'utiliser les outils mis à notre disposition et tout particulièrement nos bacs brun et vert. La Régie compte sur tous les citoyens pour ***profiter du retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques (bac brun)*** afin de maximiser le volume de résidus déviés de l'enfouissement. Il ne faut jamais perdre de vue que chaque geste, si petit puisse-t-il paraître, est important pour améliorer la qualité de notre environnement et de celui que nous allons léguer aux générations qui nous suivent.

C'est si simple, soyons écoresponsables.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350**. Vous pouvez aussi visiter notre site Internet au **www.regiedesdechets.qc.ca**.

fadoq

Salle municipale • 461, rang Saint Amable, Saint-Barnabé-Sud • 450 792-3508

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres du club Saint-Barnabé-Sud sont convoqués à leur **assemblée annuelle qui aura lieu le 16 avril 2014**.

Un souper gratuit sera servi à 17 h 30 suivi de l'assemblée à 19 h, à la salle municipale, au 461 Saint-Amable.

Pour information et réservation appeler au 450-792-3508.

Bienvenues à tous les membres! Merci.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

ÉCOCENTRES D'ACTON VALE ET DE SAINT-HYACINTHE OUVERTURE LE SAMEDI 12 AVRIL

Saint-Hyacinthe, le 28 février 2014 – Les écocentres d'Acton Vale et de Saint-Hyacinthe ouvriront leurs portes le samedi 12 avril prochain à moins que les conditions climatiques ne le permettent pas.

Les écocentres sont **situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence**, aux citoyens des 23 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Les sites seront ouverts **tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 12 avril au 30 novembre 2014**.

Les **matières admissibles** sont les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition **(la quantité est limitée à 3 mètres cubes ou à une remorque domestique, ne devant pas excéder 4 pieds X 8 pieds, par jour)**. Depuis quelques années, les huiles végétales sont également acceptées aux écocentres. Idéalement elles doivent être déposées dans leur contenant d'origine mais elles peuvent également être placées dans des contenants incassables, fermés et bien étanches en inscrivant clairement le type d'huile dont il s'agit.

CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE !

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente…
Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. (Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).

ATTENTION… ATTENTION… ATTENTION…

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux, à l'exception des peintures et des huiles.

DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES

- **Région de Saint-Hyacinthe**
  1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
  Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 15
  Vendredi : 8 h 30 à 12 h 45
  De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

- **Région d'Acton Vale**
  À l'extrémité de la rue Bernier, Acton Vale
  En tout temps

POTAGER EN JARDINANT AUX QUATRE-VENTS

Le projet de faire des potagers revient encore cette année, bravo!!

Si vous désirez vous faire un potager derrière la maison ou sur votre balcon, vous pouvez contacter Stéphanie Martin, la chargée de projet, au **450 792-2871**.

Quelle aide?

- Pour la planification, quoi mettre et quelle disposition?
- Pour le détourbage, un coup de main avec une détourbeuse
- Pour le rotocultage, on prête un rotoculteur
- Pour les semailles, des sacs de compost vous sont donnés et on vous explique comment procéder
- Pour les conseils de désherbage, des «trucs de jardinière»

Le projet a aussi un volet d'intervention auprès des élèves de classes du primaire qui veulent partir des semis. Et cette année, Stéphanie fera une animation auprès des enfants qui fréquenteront le camp de jour en réalisant avec eux un beau jardin.

De plus, des conférences sur divers sujets traitant des potagers seront organisées. Lisez le journal pour l'annonce de ces rencontres.

Si tu as le goût de faire un potager ou d'agir en tant que bénévole, contacte Stéphanie!!!

CAMPS DE JOUR AUX QUATRE-VENTS

Vous désirez permettre à votre enfant de vivre un été mémorable?

Le camp de jour aux 4-Vents est là pour vous!

Que se soit pour une journée ou pour huit semaines, nous vous assurons que l'été 2014 laissera des souvenirs inoubliables dans la tête des petits comme des grands.

Alors, que vous ayez un artiste, un sportif ou un intellectuel, nous nous assurerons que tous y trouvent leur compte. En sortie, dans les journées de camp régulières ou dans les journées thématiques notre objectif est de permettre à votre enfant de s'épanouir avec nous dans un environnement sécuritaire.

Vous avez des questions ou vous désirez déjà inscrire votre enfant? Nous vous attendons le **9 avril à 19 h** à la salle communautaire de Saint-Jude. Nous serons en mesure de vous informer sur les sorties, les journées thématiques ainsi que sur la règlementation du camp de jour.

Nous vous attendons en grand nombre.

Le comité des loisirs de Saint-Jude
En collaboration avec
Jean-François Brière, coordonnateur

MDJ 4 Vents

MDJ des 4 vents * MDJ des 4 vents

Avis à tous !

La Maison Des Jeunes des 4 vents change d'horaire pour les prochain mois.
<u>À partir du mois de MARS, seulement les vendredis seront ouverts.</u>
Donc, pour les prochains mois (à partir du dimanche 2 mars),
le lundi, mercredi et jeudi seront fermés.

PRENDRE NOTE QUE : La CJS sera effective à partir du mois de juin.
La coordination de la MDJ sera faite par Annick Corbeil et Robert Perreault .

Merci à tous les participants ! Bienvenue à tous !

CBVS
COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL

AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle

Mercredi, 16 avril 2014 à 19h00
Salle du conseil de Saint-Jude
930, rue du Centre, Saint-Jude

Le Comité de bassin versant de la Rivière Salvail vous invite à assister à leur assemblée générale annuelle. Ce comité a pour mandat de promouvoir la santé environnementale du bassin versant de la rivière Salvail, de restaurer la qualité de l'eau en concertant tous les usagers et gestionnaires en vue d'assurer la pérennité de la ressource eau et de soutenir les initiatives locales.

Cette assemblée est une occasion de constater les projets réalisés ainsi que ceux à venir. De plus, certains résultats du projet de caractérisation des berges vous seront présentés, plus de 30 000 $ ont été investis dans ce projet.
Bienvenue à tous!

Projet d'ordre du jour

1. Accueil ;
2. Mot de bienvenue du président ;
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2012 ;
6. Présentation et adoption du rapport d'activités ;
7. Présentation et adoption des états financiers ;
8. Nomination du président d'élection ;
9. Élection des membres du conseil d'administration ;
10. Période de questions ;
11. Levée de l'assemblée ;
12. Résultats de la caractérisation des berges du bassin versant, un constat menant à l'action ;
13. Présentation de la vidéo promotionnelle «Comités de bassins versants, source de changement» produit par la MRC des Maskoutains ;
14. Fin de la réunion.

Les membres du comité :

Yves de Bellefeuille, Serge Bujold, Sylvain Michon
Marie-Claude Morin, Gérard Montpetit, Guy Jacqmain
Jean-Claude, Drolet Mario Jussaume, Martin Pelletier
Noémie Roy, UQROP, Charles Graveline, UPA
Rénald Lafrenaye

SÛRETÉ DU QUÉBEC POLICE
SERVICE INTÉGRITÉ JUSTICE

Ensemble contre le crime

INVITATION S'ADRESSANT AUX CITOYENS, AUX EMPLOYÉS, AUX ÉTUDIANTS ET AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

OPÉRATION DÉCHIQUETAGE 2014
(RÉGION DE SAINT-HYACINTHE)

La Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, en collaboration avec le Comité de prévention du crime de Saint-Hyacinthe et des Galeries Saint-Hyacinthe, vous invite à la 9e édition de ***l'Opération Déchiquetage***. Celle-ci se déroulera le **samedi 29 mars prochain, entre 10 h et 14 h**, sur le terrain de stationnement des Galeries Saint-Hyacinthe (entrée par le boulevard Laframboise). **C'EST GRATUIT !**

Vos documents seront déchiquetés sur place, devant vous, et en toute sécurité. Cette opération a pour but de prévenir la fraude et le vol d'identité.

L'année dernière, l'opération a permis de déchiqueter plus de huit tonnes de papier rapidement et de façon sécuritaire.

Des policiers seront sur place pour vous transmettre des conseils de prévention.

Venez en grand nombre (maximum de 10 boites par véhicule) !

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec l'agente Magali Lagrandeur de la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Maskoutains, au 450 778-8500, poste 110.

P.-S. En plus de faire déchiqueter vos papiers personnels, vous pourrez également faire déchiqueter sur place vos disquettes, cédéroms et vidéocassettes.

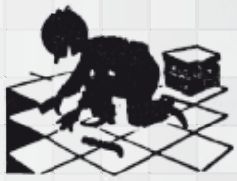

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

Vente et installation

- Tapis
- Prélart
- Céramique
- Tuile
- Plancher chauffant
- Plancher bois franc

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0

Tél. : 450.792.2007

Fax : 450.792.2443

Chapdelaine assurances et services financiers inc.

MEMBRE ULTIMA

2960, boul. Laframboise, St-Hyacinthe J2S 4Z2 450 774-4695

220, rue Brébeuf, Beloeil J3G 5P3 450 464-2112

www.chapdelaine.qc.ca

Pour ENCAN de tout genre

Veuillez vous adresser à ...

Marc Graveline

Encanteur - Évaluateur

479, Saint-Amable,
Saint-Barnabé-Sud, Qc
J0H 1G0

Estimation sans frais

Spécialité: Encan de ferme

Tél.:450.792.6284

Cell.: 450.223.0762

FERME GADBOIS

Fraises fraîches
Gros et détail

www.fermegadbois.com

Tél. / Téléc. : **450 792-5112**

Jocelyn Gadbois
Guylaine Leblanc

889, Rang St-Amable, St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376 **FAX : 450 792-3037**

904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud

JOËL MICHAUD
Directeur des quincailleries

Une division de La Coop Comax

Quincaillerie Unimat St-Barnabé

T. 450 792-3381 C. 450 501-1353 F. 450 792-3222

580, St-Amable
St-Barnabé-Sud QC J0H 1G0

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Service d'aménagement paysager
conception et réalisation

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

251, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

Paysagiste CERTIFIÉ APPQ

450 792-3080 | mlpaysagiste.com

ATELIER DE Carrosserie Claude Hébert

PEINTURE-DÉSOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS

450.792.3712

Me Marie-Hélène Archambault,
LL.B., D.D.N.

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc J0H 1K0

Tél. : **450 787-3133**
Téléc. : 450 787-2765

Membre Téléflora

Fleurs naturelles et soies
Bouquets de ballons
Paniers de fruits
Plantes vertes et fleuries

Mme Hélène Rodier
Fleuriste diplômée, prop.

699, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud
(Québec) J0H 1G0
Tél. et fax : 450 792-3900

Hélène
FLEURISTE S.E.N.C.

LE SPECIALISTE
La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

Castrol

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : (450) 792-3626
www.lespecialiste.ca
balljoint@live.ca

UNI PRO freins silencieux suspension injection
Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

(450) 792-3510

www.unipro.ca

Marco AWARDS GROUP
DTC DISCOUNT TROPHY & CO
info@discounttrophy.ca
www.discounttrophy.ca

Trophées Marcel Bélisle inc.
524, Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud, Qc
J0H 1G0

Tél. : 450 792-3685
1 888 624-2228
Télél. : 450 792-3911
1 800 567-2985

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Général
Entrepreneur Électricien
RBQ: 8351-0982-26
Entreprise S.Gaudette
401, 4e rang
St-Bernard-de-Michaudville
Québec, J0H 1C0
Tél.: 450.792.2392
entreprisesgaudette@satelcom.qc.ca

PAYSAGES RODIER
Visitez nos jardins :
www.paysagesrodier.com

5790, Lamoureux
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1S4
Tél. : 450 796-2266 • Téléc. : 450 796-4237

AULARI
Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 · 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

aux p'tits soins Coopérative de solidarité
www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605
Nouveau
Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

SALON DE COIFFURE
Pour elle
À la Fine Pointe enr.
et lui
TÉL.: (450) 792-3987
397, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé Sud
Lyne Vincent, propriétaire

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE
450 252-3005
fbourret@ntic.qc.ca
525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6
Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE ? CONTACTEZ-NOUS!!

IMPRESSIONS KLM

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRESSION PENSEZ KLM!

CARTES D'AFFAIRES • FLYERS • DÉPLIANTS • AFFICHES • FACTURES
CONCEPTION GRAPHIQUE ET PLUS ENCORE!!!

Pour toute information ou soumission, n'hésitez pas à communiquer avec nous sans frais au 1-800 322-3219.

125 de la Tendresse, Sainte-Madeleine, Qc J0H 1S0
Sans-frais 1-800 322-3219 • Tél. : 450 795-3219 • Téléc. : 450 795-6122 • Courriel : kl@cgocable.ca

PAVAGES Perron
Pavage et terrassement
Transport sable et gravier
Tél.: 450-792-3213
St-Barnabé Sud Michel Perron, prop.

Monsieur Piscine
Piscine
Gélinas Alain
Vendeur Installateur de piscine hors terre
Ouverture et fermeture
Estimation gratuite
Tél. : 450 792-3896
Cell. : 450 278-5546

Salon de toilettage Pile-Poils
Nathalie Perron
450-792-3325
173 Rang de Michauville
Saint-Barnabé Sud
J0H 1G0, Québec
Tonte pour Chiens et Chats

TONTE DE PELOUSE
Résidentiel et commercial
Rotoculteur pour jardin
Tonte de pelouse
Labour
Sylvain Riendeau
450 768-5957
450 779-7525
2850, rue Lamarche, St-Hyacinthe QC J2S 4T8

RÉPARATION de PETITS MOTEURS JEAN MALO
Tondeuse, souffleuse, scie à chaine, ect.
736, rang St-Roch
St-Barnabé-Sud
450-792-3975
Cell: 450-278-3975

À l'écoute de vos besoins
- Assurance vie et invalidité
- Assurance en cas de maladie grave
- Assurance accidents
- Épargne-retraite (REER)
- Épargne-études (REEE)
- Épargne libre d'impôt (CELI)
- Placements

Votre partenaire de confiance.
Philippe Dolbec
Conseiller en sécurité financière
1050, boul. Casavant Ouest, bur. 1003
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9
Téléphone : 450 773-7493, poste 259
Sans frais : 1 800 463-8658
Cellulaire : 450 230-2470
Télécopieur : 1 877 581-7388
philippe.dolbec@agc.inalco.com
inalco.com
INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.